



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektorinnen und -direktoren
Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza delle diretrici e dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza da las directuras e dals directurs chantunals da l'educaziun publica

Berne, le 11 février 2026
201.1-15.19 FK

Aux membres du Conseil National
(par courriel)

Programme d'allégement budgétaire 2027

Madame la Conseillère nationale,
Monsieur le Conseiller national,

Nous vous adressons personnellement le présent courrier en vue des délibérations sur le programme d'allégement budgétaire 2027 et à la suite des décisions prises à ce sujet par le Conseil des États et des travaux préparatoires de la CdF-N et de la CSEC-N.

La formation et la recherche constituent les fondements de notre prospérité. Réduire leur financement revient à fragiliser durablement nos chances en la matière.

Nos préoccupations majeures ont déjà fait l'objet de multiples discussions. Nous devons toutefois insister fermement sur les points suivants :

1. Les contributions de base aux hautes écoles doivent être conservées telles que prévues dans le message FRI. La réduction budgétaire proposée par le Conseil fédéral représenterait un transfert de charges problématique pour les cantons, qui ne peuvent pas augmenter à ce point les taxes de cours. Cela irait en outre à l'inverse des objectifs politiques communs de la Confédération et des cantons concernant l'espace suisse de formation. L'art. 50 de la loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) doit être conservé en l'état. La base légale du financement des hautes écoles a fait ses preuves et ne peut être sacrifiée au profit de mesures d'économies temporaires.
2. Il faut continuer à financer la recherche. Les réductions budgétaires qui visent le Fonds national suisse et Innosuisse doivent être rejetées. Elles freineront l'innovation et auront des répercussions négatives sur la compétitivité des entreprises.
3. Le financement de la formation continue ne peut être revu à la baisse. Dans le domaine des compétences de base, les cantons ont élaboré ces dernières années une vaste offre de soutien que des réductions budgétaires mettraient gravement en péril.

En vous remerciant de tenir compte de notre démarche, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère nationale, Monsieur le Conseiller national, à l'expression de notre considération distinguée.



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

**Conférence des directrices et directeurs
cantonaux de l'instruction publique**

Christophe Darbellay | Président

Peter Marbet | Secrétaire général a. i.

Copie :

- membres de la CDIP
- membres de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)
- Secrétariat général de la CdC